

24 HEURES EN VILLE

JUSTICE

Il vole pour « faire des cadeaux de Noël à [ses] enfants »

Un Grenoblois de 36 ans a échappé, ce mercredi, au mandat de dépôt que le parquet de Roanne avait requis. Interpellé mardi à son domicile de Grenoble après neuf mois d'investigations, il a été jugé en comparution immédiate. Le 20 décembre 2014, ce trentenaire, alors autoentrepreneur, s'était déplacé dans la Loire pour un éventuel chantier. Sur le chemin du retour, il s'est arrêté sur le parking d'un centre équestre à Vougy. Là, il a cassé la vitre d'un véhicule pour voler

135 € et une CB, avant de fracturer la portière d'un autre pour mettre la main sur... 8 €. Le même jour, il a utilisé la CB pour retirer 500 € à un distributeur à Saint-Symphorien-de-Lay. L'exploitation des caméras de surveillance et les prélèvements d'ADN ont permis de remonter jusqu'à lui. « C'est l'occasion qui a fait le larron. Or, on peut parler aujourd'hui de renaissance pour lui », attestait son avocat M^e Fourrey, du barreau de Lyon. Un point de vue que le parquet ne partageait pas totalement : « La cour d'appel de l'Isère avait condamné, dix jours avant les faits, le prévenu, sous le coup de la récidive, à deux ans ferme. Il est en récidive

de récidive. » Le Grenoblois, désormais en CDI, a confié : « Je me suis retrouvé dans la merde avec mon autoentreprise. Je n'avais plus un centime pour subvenir aux besoins de ma famille. Je voulais faire des cadeaux de Noël à mes enfants. »

« Tout comme une des victimes, femme de ménage », a rétorqué la présidente. Après délibération, le tribunal a écarté le mandat de dépôt et l'a condamné à quatre mois de prison, dont deux mois avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve pendant deux ans. Période pendant laquelle, il devra travailler et indemniser les deux victimes à hauteur de 846,54 €.